

*The Permanent Mission  
of the Kingdom of Morocco  
to the United Nations*



البعثة الدائمة  
للمملكة المغربية لدى الأمم المتحدة  
نيويورك

**Participation de la Délégation du Royaume du Maroc  
A la  
Quatrième Réunion biennale des Etats pour l'examen de la mise en oeuvre du  
Programme d'Action en vue de prévenir, de combattre et d'éliminer le  
commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects  
(New York, du 14 au 18 Juin 2010.)**

**Intervention de Mlle Siham Mourabit, Conseiller auprès de la Mission  
Permanente du Royaume du Maroc**

**Coopération et Assistance Internationales**

1- La 3<sup>ème</sup> réunion biennale avait convenu que l'assistance aux Etats en vue de la mise en oeuvre du PoA, peut être multilatérale mais aussi bilatérale. Toute offre d'assistance pour répondre aux besoins spécifiques des pays, qui en ont formulé la demande, est donc saluée et encouragée.

2- Cette assistance est soit financière, soit technique et concerne, de manière transversale, les différents aspects du PoA. Bien entendu, si l'on examine les besoins formulés par les Etats, on se rend compte de la magnitude de ces besoins et surtout de leur spécificité, mais aussi de leur importance puisqu'ils concernent la mise en oeuvre du PoA et la réalisation de ses objectifs. Je saisis l'occasion, ici, pour saluer la mise en place du système de soutien à l'application du PoA/ISS, pour avoir établi une compilation qui reflète de manière claire les demandes d'assistance spécifiques des Etats tels qu'indiqués dans les rapports nationaux.

3- Du point de vue de ma délégation, il est important que toute assistance internationale soit fondée sur une approche intégrée basée sur les besoins spécifiques et précis des pays composant une sous région ou une région donnée et ce en vue d'une mise en oeuvre efficace du PoA. Une telle approche devrait répondre aux priorités nationales, qui peuvent différer d'un pays à un autre et toucher des aspects variés tels le renforcement des capacités nationales en termes de marquage des armes légères, de sécurité et de gestion des stocks d'armes et munitions, de collecte et de destruction des armes, d'enregistrement des armes en circulation, du contrôle aux frontières, du DDR etc...)

Ainsi, ma délégation aimerait souligner les éléments suivants, qu'elle souhaiterait voir refléter dans le document final :

1. L'établissement des points de contacts nationaux dans les pays qui n'en disposent pas : Comme nous mesurons l'importance du rôle des points de contacts dans la mise en œuvre du PoA, il est recommandé que cette question soit traitée avec priorité. Plusieurs pays africains ne disposent pas de cette structure et pourtant ce sont des pays qui souffrent du trafic illicite d'armes et ont très peu de moyen pour le contrôler. L'assistance devra, également concerner le renforcement des capacités institutionnelles des points de contacts établis, en vue d'améliorer leur fonctionnement ;
2. L'établissement d'un système de coordination entre les points focaux des Etats de la région et de la sous région, afin de pouvoir échanger l'information et servir, au mieux l'objectif de prévention et d'élimination du trafic illicite d'armes légères transfrontières ;
3. L'assistance devra concerner l'octroi d'équipements, de la formation et d'expertise nécessaires au renforcement des services douaniers de police ou de gendarmeries, afin d'endiguer l'entrée illicite d'armes aux postes frontaliers ou au niveau des différents points d'entrée et de sortie (aérien, terrestre et maritime).
4. Le soutien au renforcement des capacités nationales au niveau institutionnel, doit être accompagné par le soutien au plan législatif et opérationnel en vue de l'établissement des contrôles nationaux effectifs au niveau des frontières, mais aussi en vue de la régulation et de la restriction du port d'armes au niveau des populations. A cet égard, j'aimerais me référer à l'étude pertinente faite par le Small Arms Survey, pour avoir mis la lumière sur la problématique des armes légères dans la région du Sahel et ses implications sécuritaires sur la stabilité au niveau de cette sous région mais également, au niveau de la région du Maghreb à laquelle mon pays appartient. Cette publication fait état de la circulation de 70.000 armes parmi la population civile. Je vous invite à méditer dessus.
5. l'harmonisation des législations entre les pays de la sous région et de la région en vue d'une meilleure prévention du trafic illicite d'armes légères ;
6. le soutien aux DDR dans les pays post-conflits y compris, les pays à l'ordre du jour de la Commission de Consolidation de la Paix .
7. Il est nécessaire de rapprocher l'aspect sécurité du développement économique et social dans les pays en proie à la violence armée, et de proposer des projets de développement à ces pays en vue de faire avorter les dissidences et les actes de rébellion et démanteler les filières clandestines des trafiquants d'armes. Ainsi, l'assistance doit s'accompagner de soutien aux pays en développement dans l'application de leurs stratégies nationales afin d'atteindre les objectifs de développement, y compris les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

**Je vous remercie.**